

Composition et organisation de l'équipe municipale

Téléphone : Mairie Secrétariat : 03.87.76.74.64

Le Maire (*en Mairie : 03.87.76.72.36*) et ses adjoints (*en Mairie : 03.87.76.72.37*)

Joël SIMON : Maire (03.87.76.73.95 ou 03.87.76.72.36)

Xavier d'ORANGE : Pôle Finances et Patrimoine communal (dont gestion de la salle du Foyer)

Nadine GUERCHOUX : Pôle École – Social – Fêtes communales et Fleurissement

Francis JEANDEL : Pôle Urbanisme – Travaux – Environnement

Le Maire et ses Adjoints vous reçoivent en Mairie lors des **permanences du Mardi et du Jeudi, de 18h à 19h, ou sur rendez-vous.**

Les différentes commissions et leurs missions :

Commission des Finances et du patrimoine Communal

Vice-président : Xavier d'ORANGE

Budget – Subventions - Gestion des salles - Gestion des terrains communaux et des forêts – Achats divers.

Commission des affaires sociales et scolaires - Jeunesse

Vice-présidente : Nadine GUERCHOUX

Bilan de la situation existante dans la commune - Aménagements possibles en direction de la petite enfance et des personnes âgées et/ou seules – Périscolaire - Gardes maternelles - Solidarité emploi - Liaisons avec le monde associatif - Conseil communal des jeunes - Relations avec les écoles.

Commission Sports et Détente

Vice-présidente : Christel VENON

Organisation des réceptions - Repas des aînés et animation - Noël des enfants - Remise des médailles - Relance des animations et fêtes du village et activités culturelles - Préparation administrative des fêtes - Provoquer le volontariat et le bénévolat.

Commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, de la Sécurité et du cadre de vie

Vice-président : Francis JEANDEL Travaux, Entretiens, voiries - Suivi des chantiers, des permis de construire, des déclarations préalables - Montage des projets de travaux - Numérisation plans de la commune - PLU - Archivage plan - Amélioration du cadre de vie - Préservation du patrimoine communal - Fleurissement, embellissement et propreté de la commune - Organisation des concours communaux.

Sécurité sur le ban communal - Défense des habitants contre les pollutions - Mesures de sécurité circulation routière - Sécurité des terrains de jeux.

Commission Communication, Information et du Système d'Information

Vice-président : Xavier d'ORANGE

Information de la population - Bulletins d'information - Articles de presse et relation avec le correspondant du Républicain Lorrain - Gestion des panneaux d'affichage - Fibre optique - Gestion du Système d'Information dont le site de la commune.

Optons tous pour le « savoir-vivre ensemble »

Cigarettes interdites dans les aires collectives de jeux : depuis le 1er juillet 2015, il est interdit de fumer dans les aires de jeux pour enfants. Décret N°2015-768 du 29 juin 2015 publié au Journal officiel du mardi 30 juin 2015.

Respect des vitesses : dès le passage des panneaux d'agglomération, la vitesse autorisée est limitée à 50 km/heure. Par ailleurs les ralentisseurs, le Chemin de Metz et le lotissement L'Écuelle présente une vitesse limitée à 30 km/heure.

Usage des avertisseurs sonores : l'article R416-1 du Code de la Route stipule : « En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat ». De ce fait, l'usage de l'avertisseur sonore est proscrit hors de cette seule situation d'urgence.

Respect des places PMR : conformément à la réglementation, toute personne handicapée ou à mobilité réduite doit pouvoir stationner librement partout où elle se rend. Il est imposé la réalisation de Places de parking pour les Personnes à Mobilité Réduite. Ces places sont positionnées auprès des établissements recevant du public (ERP), la mairie et la maison d'assistantes maternelles (MAM), l'église, le foyer socio-culturel et l'immeuble collectif public dit de l'ancien presbytère. Il est **du devoir de chacun** de respecter ces places, d'en assurer l'**accessibilité** (visibilité) et **de libérer leur accès** (en cas d'infraction, le contrevenant encourt une amende de 135 € à 350 € d'amende avec un possible enlèvement et une mise en fourrière du véhicule).

Horaires de bricolage ou de jardinage

Lors des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des **particuliers** (ne concerne pas les professionnels) à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage en raison de leur intensité sonore de ces matériels (tel notamment tout outillage à moteur thermique : tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, souffleurs thermiques, etc.).

Il est impératif de respecter les horaires suivants :

- les jours ouvrables de **9h à 12h et de 14h à 19h30**
- les samedis de **9h à 12h et de 14h à 19h**
- les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

Propriétaires de chiens

Tenez vos chiens en laisse, ne les laissez pas divaguer. Ne laissez pas vos animaux faire leurs besoins sur les trottoirs, chemins de promenades, voie de liaison verte, parterres de fleurs ou aires de jeux, et toutes plates bandes notamment à proximité du foyer socio-culturel.

Vous veillerez à prendre soin de systématiquement ramasser les excréments laissés par votre animal.

Les Usoirs

L'usoir communal, à Servigny, est public. Ainsi, aucun administré, riverain proche ou tout autre, ne saurait se l'approprier. **Il est accessible à tous et tous doivent le respecter**. Ainsi cette partie du domaine public ne peut, notamment constituer une place à caractère privatif pour son ou ses véhicules, y entreposer des poubelles, des déchets ou objets tout personnels, y stationner sans respecter l'obligation de laisser un espace suffisant de libre passage de piéton.

Enfin il est attendu de tous de laisser libres et accessibles les « passages pour piétons ».

*Il en va de tous de participer chaque jour,
par des actions simples, au maintien de la qualité
de vie qui fait le charme de Servigny !*

... L'AGENDA ...

6 septembre 2020 à 15 H 00	Cérémonie et Conférence « 150 ^{ème} anniversaire de la guerre de 1870 »
27 septembre 2020 entre 8 H 00 et 9 H 00	Opération « UNE ROSE UN ESPOIR »
7 novembre à 20H15 et 8 novembre à 15H00	Soirée et Matinée Théâtre avec la troupe « Théâtre Amateur Des Auboris » de Servigny lès Sainte Barbe, au foyer socioculturel
29 novembre 2020 à 12 H 00	Repas des Aînés du village et du personnel communal organisé par la Municipalité
13 décembre 2020 à 15 H 00	Noël des enfants au Foyer socioculturel, organisé par la Municipalité



Le maintien de ces événements est soumis aux dispositions générales applicables à ces dates, dans le cadre de la sortie de confinement liée à la situation sanitaire COVID-19.

LE CORONAVIRUS EST TOUJOURS LÀ ET IL EST DANGEREUX !

Que Faire de mes déchets ?

- MOUCHOIRS
- GANTS
- MASQUES À USAGE UNIQUE
- MASQUES RÉ-UTILISABLES USAGÉS



Du bon usage des Bibliothèques de Rue ?

- JE ME LAVE LES MAINS AU GEL-ALCOOLIQUE OU ÉQUIVALENT AVANT D'OUVRIR LA BIBLIOTHÈQUE ET DE MANIPULER LES LIVRES
- J'EMPORTE LE LIVRE CHOISI



- À LA MAISON JE METS LE LIVRE EN QUARANTAINE SANS Y TOUCHER PENDANT AU MOINS 24 HEURES AVANT DE LE LIRE
- AU RETOUR DU LIVRE, JE ME LAVE LES MAINS AU GEL-ALCOOLIQUE OU ÉQUIVALENT AVANT D'OUVRIR LA BIBLIOTHÈQUE ET D'Y REPLACER LE LIVRE



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

- Évitez l'alcool
- Mangez en quantité suffisante
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
- Mouillez-vous le corps
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

- Lavez-vous les mains régulièrement
- Portez un masque
- Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

Opération Sérénité Seniors

- La Gendarmerie de la Moselle est à vos côtés pour répondre à vos questions et veiller sur vous,
- Vous êtes inquiets pour vos aînés, contactez nous par mails ou via notre page Facebook et nous enverrons une patrouille,
- Besoin de conseils de prévention contre la délinquance d'opportunité, escroqueries, risques internet, appelez votre brigade la plus proche.

Faites vous connaître auprès de la gendarmerie par mail en indiquant vos coordonnées et celles de votre proche à l'adresse suivante :

email : prevention-GGD57@gendarmerie.interieur.gouv.fr
ou notre page :

<https://www.facebook.com/GGNMoselle>

Grâce à votre signalement un contact téléphonique sera réalisé et une patrouille pourra être orientée si nécessaire.

**Pour la population,
par le gendarme**

PANNEAUPOCKET

Le nouveau lien entre les citoyens et les communes.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

PanneauPocket est très simple d'utilisation, testez vous-même !

Pour télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone, recherchez PanneauPocket sur App Store ou Google Play ou flashez les QR Codes



La solution mobile qui rapproche la commune de ses habitants.

Les événements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



Pour des habitants informés, prévenus, alertés !

Direction de la publication : J. SIMON – Maire

Conception, rédaction, mise en page : le Maire et la commission Communication

Photos : uniquement les Élus

IPNS - Tirage en 220 exemplaires